



**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

**RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ**

Projets Stratégiques Régionaux pour la Biodiversité en Bourgogne-Franche-Comté

Atelier Capitale française de la Biodiversité "Climat : la nature source de solutions"



- Le collectif?
- comité régional pour la biodiversité
- stratégie pour la biodiversité
- observatoire régional
- agence régionale de la biodiversité



Atelier Capitale de la Biodiversité Le 04 avril
2019 – Besançon



Atelier Capitale de la Biodiversité Le 04 avril
2019 – Besançon

Le Comité Régional Biodiversité

- lieu privilégié d'informations, d'échanges, de concertation et de consultation sur toute question relative à la biodiversité ;
- co-présidé par Mme La Présidente de Région et M. Le Préfet de Région ;
- installé le 11 septembre dernier ;
- composé de 128 membres qui assurent une représentation des organismes impliqués dans les enjeux relatifs à la biodiversité grâce à une composition équilibrée (collectivités, services de l'État, gestionnaires d'espaces naturels, socio-professionnels, associations et scientifiques) et paritaire.
- est associé à l'élaboration de la stratégie régionale de la biodiversité (SRB) et du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) ;
- est informé sur les résultats obtenus par la mise en œuvre du SRADDET en matière de préservation de la biodiversité ;
- donne un avis sur les orientations stratégiques prises par l'ARB ainsi que les orientations de programmation financière État/région (en particulier concernant les contrats de plan Etat-Région).



Atelier Capitale de la Biodiversité Le 04 avril
2019 – Besançon

La Stratégie Régionale de la Biodiversité

- prend la suite du SRCE Franche-Comtois et de la SRB / SRCE Bourguignonne à l'échelle de la nouvelle région ;
- doit créer un **cadre de référence partagé** par tous les acteurs et favoriser la **création de nouveaux partenariats** entre acteurs pour des **actions opérationnels en faveur de la biodiversité** ;
- est articulée autour de 2 volets :
 - un **diagnostic** du territoire permettant d'identifier les **enjeux** ;
 - un cadre commun **d'objectifs stratégiques** déclinés en **actions opérationnelles**
- nécessite une **phase de concertation et de co-construction** mobilisant l'ensemble des acteurs qui débutera en mai
- objectif : finalisation de cette stratégie pour fin d'année et **déploiement en 2020**



Atelier Capitale de la Biodiversité Le 04 avril
2019 – Besançon

L'Observatoire régional de la biodiversité

- Un écosystème de la connaissance naturaliste déjà bien fourni
- La nécessité de structurer à l'échelle de la Région Bourgogne Franche Comté pour:
 - ❖ Suivre l'état de la biodiversité et évaluer son évolution
 - ❖ Porter à la connaissance des citoyens, des collectivités, des entreprises
 - ❖ Aider à la décision et à l'orientation des politiques publiques en faveur de la protection de la biodiversité
- Un partenariat fort entre SIGOGNE et ALTERRE BFC



Atelier Capitale de la Biodiversité Le 04 avril
2019 – Besançon

L'Agence Régionale de la Biodiversité

□ Une volonté forte de créer une ARB avec :

- un véritable **processus de co-construction** avec les acteurs de la biodiversité ;
- une réunion officielle de lancement le 27 février 2017 en présence de Barbara Pompili, alors secrétaire d'Etat ;
- une convention partenariale entre Région – AFB – Etat – agences de l'eau pour la préfiguration de l'ARB qui réaffirme l'appui technique et financier des co-signataires à la Région ;
- des missions pour l'ARB co-définies grâce à **3 séminaires** et une plate-forme d'échanges et présentées fin novembre 2017 à l'ensemble des acteurs de la biodiversité

L'Agence Régionale de la Biodiversité

□ Des attentes du territoire :

4 enjeux majeurs identifiés :

- Amélioration et partage de la **connaissance** ;
- Mise en **réseau des acteurs** à travers une approche multi-acteurs ;
- Sensibilisation de l'ensemble de la **société civile** à travers une **communication adaptée et attractive** ;
- Développement de réseau d'acteurs favorisant le **retour d'expérience** ;

Les acteurs partagent à l'unanimité :

- Besoin d'un **lieu de convergence**, nécessité d'une **structure neutre** qui s'engage dans l'animation territoriale

L'Agence Régionale de le Biodiversité

□ Une structure mobilisatrice pour la biodiversité adaptée aux spécificités du territoire :

L'ARB : un rôle d'assembler pour :

- **Valoriser l'existant**, améliorer leur complémentarité et leur interactivité,
- **Renforcer les dynamiques et les synergies**,
- **Démultiplier les actions** de préservation, de protection et de restauration de la biodiversité,
- **Sensibiliser** les partenaires institutionnels, les socio-professionnels et les citoyens aux enjeux de la biodiversité.

Un outil opérationnel facilitant la **cohérence des politiques publiques** et **l'efficacité d'action**

Une **structure partenariale**, gage de **neutralité**.

L'Agence Régionale de la Biodiversité

la connaissance et
ses outils

la cohérence
publique

Mettre en réseau les
acteurs pour :

le développement
économique

l'adhésion des
acteurs et du citoyen

L'Agence Régionale de la Biodiversité

□ Une création effective de l'ARB cette année :

- entre la Région et l'AFB (membres fondateurs) et associant étroitement l'Etat ;
- sous la forme d'un EPCE ayant 5 grandes missions à charge ;
- administrée par un CA de 30 membres permettant une représentativité des différents acteurs;
- dirigé par un directeur (trice) et constitué d'une équipe de 6 personnes à terme ;
- faisant suite à des délibérations concordantes des membres fondateurs prises les 5 et 29 mars derniers et fixant les statuts.;
- créé effectivement **par arrêté préfectoral** pris d'ici l'été.

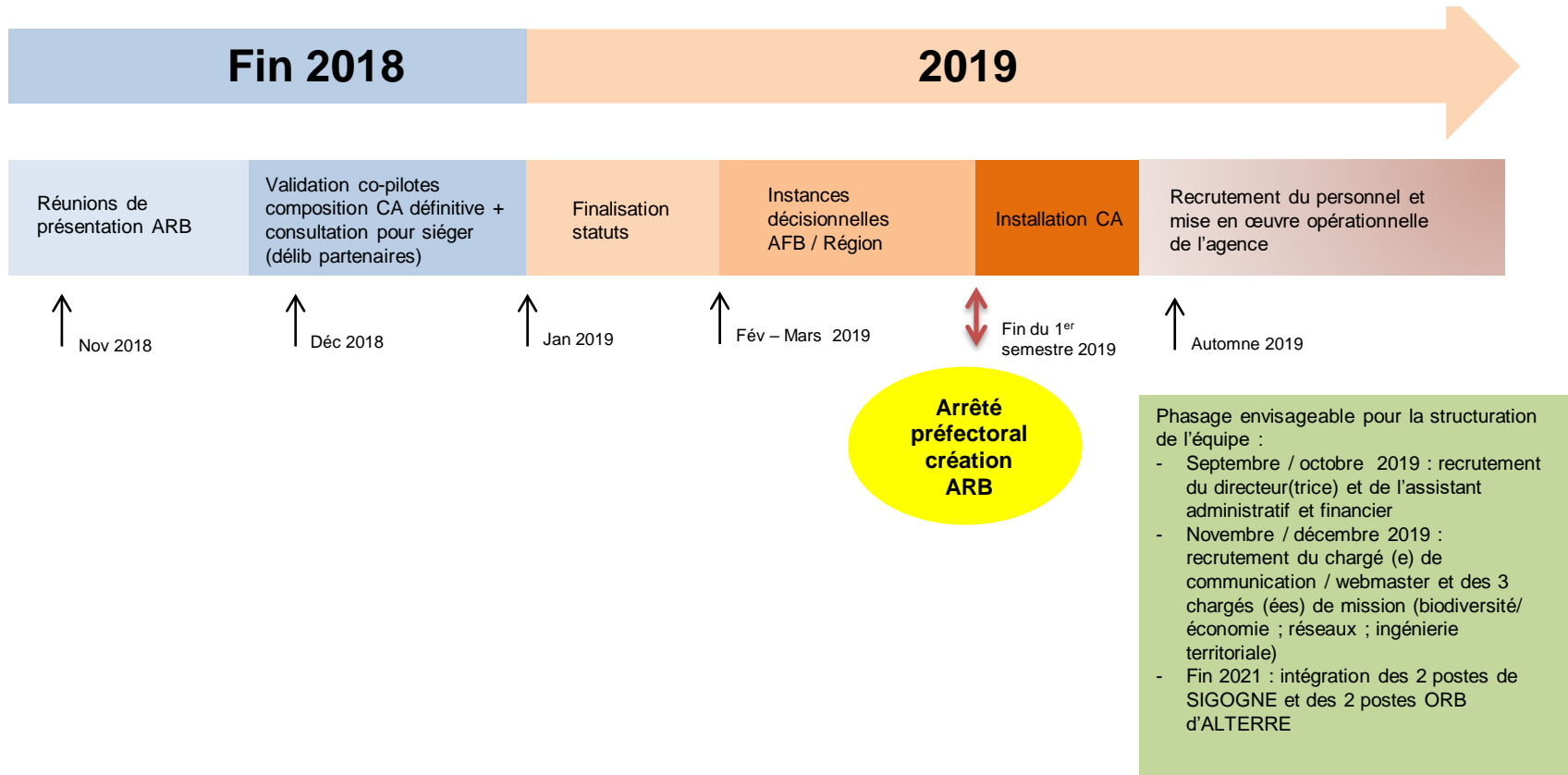
L'Agence Régionale de la Biodiversité

□ **CA décisionnel et resserré dont la composition répond aux dispositions législatives et règlementaires :**

- 9 représentants des collectivités territoriales ou leurs groupements ;
- 2 représentants de l'AFB ;
- 2 représentants de l'Etat ;
- Le maire de la commune siège de l'établissement ;
- 3 représentants des établissements publics locaux ;
- 2 représentants des établissements publics nationaux ;
- 5 représentants d'associations ;
- 3 représentants des secteurs économiques concernés
- 1 personnalité qualifiée
- 2 représentants du personnel

□ **Mise en place d'un comité d'orientation** permettant d'associer l'ensemble des acteurs aux réflexions

L'Agence Régionale de la Biodiversité





Merci de votre attention